

LE FAUX TÉMOIGNAGE D'HENRY BILY

Le 15 février 1992, le professeur Faurisson écrivait au directeur responsable de la publication Le Déporté pour la liberté (8, rue des Bauges, 75016 PARIS) la lettre suivante, qui ne recevra pas de réponse. Cherchant à faire la leçon à ceux qui ne croient pas aux chambres à gaz nazies, des associations d'anciens déportés avaient fait appel au témoignage d'Henry Bily. Ce dernier s'est révélé être un faux témoin. Créateur, avec son beau-frère Éric Breuer, d'une fabrique de cravates à Nice et habitant Cannes, H. Bily avait fabriqué son récit à partir d'un faux depuis longtemps dénoncé par Paul Rassinier : Médecin à Auschwitz, de Miklos Nyiszli.

Monsieur le Directeur,

Le Déporté pour la liberté présente comme le mensuel de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF) et de trois autres associations de même caractère.

Dans vos récentes livraisons d'octobre et de novembre 1991, vous avez publié ce que vous appeliez le « poignant témoignage de Henry Bily, l'un des rares rescapés d'un Sonderkommando [préposé aux chambres à gaz d'Auschwitz] ».

Dès qu'il a été publié dans *Nice-Matin Corse-Matinet* en brochure, j'ai immédiatement classé ce témoignage dans la section des « faux témoignages sur Auschwitz », et dans la sous-section des « plagiats de Miklos Nyiszli ».

En 1951, Jean-Paul Sartre avait reproduit, dans *Les Temps modernes* l'absurde « témoignage » du Dr. Miklos Nyiszli. En 1961, sous le titre de *Médecin à Auschwitz*, Julliard l'avait

publié deux ans après avoir publié un autre faux : *Le Commandant d'Auschwitz parle*

Beaucoup d'imposteurs se sont, à leur tour, inspirés de ces deux faux. Encore récemment, le 4 décembre 1991, un sieur Badache, « ancien déporté juif d'Auschwitz », débitait devant un tribunal un récit des gazages homicides d'Auschwitz manifestement inspiré, non de sa propre expérience comme il voulait le faire croire, mais du roman de Nyzli. Ce tribunal était celui de Caen. On y jugeait un jeune ingénieur chimiste, Vincent Reynouard, qui avait commis le délit de ne pas croire à la magique chambre à gaz. Il refusait d'ajouter foi aux absurdités chimiques d'une arme qui — vous le noterez en passant — n'a jamais pu être décrite ; personne n'est capable de nous dessiner cet extraordinaire abattoir chimique ; j'ajoute que ce qui se visite à Auschwitz ou ailleurs n'a rien à voir avec des chambres à gaz homicides, ainsi que l'ont prouvé les rapports Leuchter et d'autres expertises. Les trois juges qui ont prêté une oreille complaisante aux extravagances du sieur Badache et qui laissent interrompre et insulter soit Vincent Reynouard, soit votre serviteur venu témoigner en faveur du jeune révisionniste, ont des noms qui passeront à la postérité : ils s'appellent Dominique Ricard, Anne Bertrand et Virginie Lureau. Ils ont lourdement condamné Vincent Reynouard.

Vous-même, vous menez un combat sans merci contre les révisionnistes. Vous décrivez ces derniers comme des racistes, des nostalgiques du nazisme, des antisémites.

Or, dans votre livraison de décembre 1991, vous voici contraint de publier, en page 5, une mise au point d'où il ressort qu'en fin de compte H. Bily a abusé de votre bonne foi ; vous le dénoncez comme un plagiaire et, qui pis est, comme le plagiaire d'une œuvre (*Médecin à Auschwitz*) qui contient sur les chambres à gaz ce que, pudiquement, vous appelez des « erreurs ».

Je reproduis votre texte :

MISE AU POINT
*après l'insertion dans nos colonnes
du texte d'Henry Bily*

Le Déporté publié dans ses numéros 461 d'octobre 1991 et 462 de novembre un témoignage d'Henry Bily sur le camp

d'Auschwitz-Birkenau où il a été déporté le 20 novembre 1943 (matricule 164 444).

Henry Bily, d'après ses propres termes, indique qu'il s'agit d'un récit sur son histoire qui « *tout en étant la relation d'événements vécus, est une histoire extraordinaire* ». Ce serait donc un témoignage sur des faits vus personnellement par l'auteur.

La parution de ce texte a suscité de la part de nombreux lecteurs des réactions et des critiques extrêmement sérieuses (*). Un examen approfondi du document a permis de déterminer de manière irréfutable qu'il était dans sa plus grande partie la copie intégrale, sans aucune mention de référence, de passages (notamment des chapitres 7 et 28) du livre du Dr. Miklos Nyiszli : « *Médecin à Auschwitz* », écrit en 1946 et traduit et publié en 1961 aux éditions René Julliard. Malencontreusement, les erreurs commises à l'origine par le Dr. Nyiszli ont été, elles aussi, reprises ; enfin, l'emprunt le plus long porte sur la description du fonctionnement du Sonderkommando d'Auschwitz-Birkenau, dans lequel Henry Bily déclare avoir travaillé.

Il résulte de cette analyse qu'il n'est possible, en aucune manière, de considérer le texte d'Henry Bily comme un témoignage original et personnel.

La Direction et la Rédaction de la Publication

(*) Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de vous faire part de celles-ci dans un prochain numéro.

Et maintenant, ne venez surtout pas prétendre que, si le témoignage d'Henry Bily est faux, il existe en revanche des témoignages authentiques sur les chambres à gaz. *Je vous mets au défi de trouver et de publier* un seul autre témoignage qui ait plus de valeur que celui-là.

En vérité, il n'existe *aucun* témoignage sur les chambres à gaz qui résiste tant soit peu à l'analyse. Vous remarquerez d'ailleurs qu'en un demi-siècle de procès aucun témoin n'a été soumis à l'épreuve du contre-interrogatoire sur la *matérialité* des faits de gazage auxquels il prétendait avoir assisté. Il y a eu une exception, en 1985, à Toronto. Au procès d'un révisionniste, un avocat que je conseillais a contre-interrogé le témoin n° 1 des gazages d'Auschwitz, Rudolf Vrba, auteur du best-seller *I Cannot Forgive* (1964) (traduit sous le titre *Je me suis évadé d'Auschwitz*, Ramsay, 1987). R. Vrba s'est effondré ; il a

fini par reconnaître qu'il avait fait appel à... « la licence poétique ».

Vous avez quarante ans de retard sur Paul Rassinier, ancien déporté, qui dès 1950 nous avait fourni toutes les armes nécessaires pour confondre les adeptes du « mensonge d'Ulysse », c'est-à-dire les faux témoins qui, tels Nyiszli et consorts, osaient parler de gazages homicides.

Vous avez trente ans de retard sur ce professeur Faurisson que vous dénoncez comme un être malfaisant, un faussaire, un homme sans cœur et sans conscience. Vous m'avez poursuivi devant les tribunaux. J'ai été accablé d'outrages et de condamnations. Vous avez pris part à une campagne de haine et de diffamation qui m'a valu sept agressions physiques en douze ans. On s'en est pris à ma personne dans ma vie privée, familiale, professionnelle. Et je ne suis pas le seul révisionniste dans ce cas.

Vous avez cinq ans de retard sur le professeur Michel de Boüard, ancien déporté et spécialiste de l'histoire de la déportation, qui, vous le savez bien, a fini par rendre hommage aux travaux des révisionnistes.

Lorsque je disais et répétais que j'avais du *respect* (j'insiste sur ce mot) pour les vraies souffrances des vrais déportés, vous avez affecté de voir là un faux semblant, une dérobade, une habileté de prétoire, comme si j'étais homme à travestir mes pensées.

Mes recherches, et mes découvertes, honorent, figurez-vous, l'université française tandis que vous, vous vous êtes déshonoré en participant à la curée générale. Vous avez usé et abusé de la souffrance des déportés. Paul Rassinier et moi, ainsi que tant d'autres révisionnistes en France et à l'étranger, nous aurons, en fin de compte, respecté, d'un même mouvement, à la fois les souffrances des déportés et les contraintes de l'exactitude historique.

Je vous invite à en faire autant.

R. FAURISSON

P.S. *Abyssusabyssum invocat* ici, le mensonge appelle le mensonge. Pour illustrer le témoignage de celui que vous appelez « notre camarade », vous avez publié, comme s'il s'agissait

d'une chambre à gaz homicide, la photographie d'une chambre à gaz de désinfection située à Dachau. Visitez le camp : vous y constaterez que ce que j'avance là est clairement signalé aux visiteurs auxquels, par ailleurs, un panneau indique aussi qu'il n'y a jamais eu de gazages homicides dans la prétendue « chambre à gaz ». Pourtant, au procès de Nuremberg, je vous le rappelle, les gazages homicides de Dachau étaient un « fait établi », films, « preuves » et « témoignages » à l'appui !